

COMMUNE DE CALMONT
31560

Sommaire :

Affaires traitées en séances
du Conseil Municipal des :

9 décembre 2015
27 janvier 2016
25 février 2016
8 avril 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2015

Attentats de Paris – 13 novembre 2015

Monsieur le Maire a fait part aux membres du Conseil de la déclaration commune de l'AMF31 et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en réponse aux attentats, dont voici les deux derniers paragraphes :

« *Dans l'unité, la France et la République resteront debout, feront corps pour leurs idéaux, leurs valeurs, et feront barrage à la barbarie et à l'obscurantisme.*

Les communes de la Haute-Garonne et le Conseil Départemental sont au service de l'unité du pays et serviront sans faillir, les idéaux et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de notre République. »

Groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Le SDEHG a informé le Conseil Municipal de l'attribution du marché de fourniture d'électricité dans le cadre de notre adhésion au groupement d'achat. ENGIE GDF SUEZ a été retenu. Une note de synthèse sur les conditions d'exécution des marchés de fourniture d'électricité des membres du groupement était jointe au courrier.

Compte tenu des caractéristiques de notre consommation d'électricité, l'économie moyenne annuelle estimée sur nos factures d'électricité est de 18 %.

Travaux sur routes départementales

Dans le cadre de ses programmes d'entretien ou d'investissement, le Conseil Départemental a informé la commune qu'il allait entreprendre les travaux d'élagage des plantations d'alignement sur la RD 35, avenue de Mazères, dans la période du 1^{er} au 11 décembre 2015.

Fusion des régions

Par un courrier en date du 20 novembre 2015, Martin MALVY a expliqué qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ne formeront plus qu'une seule et même région. En attendant le choix définitif de la capitale et du nom de la région

prévus pour octobre 2016 maximum, les nom, coordonnées et siège provisoires de la région sont :

Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9

Martin MALVY a ajouté que le nouvel exécutif régional de la future région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sera installé lors de l'assemblée plénière du 4 janvier 2016.

Compte rendu de la réunion du CCAS du 21 octobre 2015

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents points abordés par le Centre Communal d'Action Sociale : Traitement de 4 demandes de particuliers ; Préparation des colis de Noël ; Organisation du Téléthon.

Concours des villages fleuris

Le Conseil Départemental a fait part à la commune des particuliers résidant sur notre commune, qui ont été primés au concours des villes et villages fleuris de la Haute-Garonne 2015. Il s'agit de Germaine POUIL, Alice ESPITALIER et Gisèle SOLERES. La remise des prix a eu lieu le 15 décembre 2015.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2016

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, le Conseil Municipal a accepté de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015 pour un montant de 22 189 € TTC et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

Décisions modificatives

DM n°11 : les inscriptions du budget de l'exercice 2015 font apparaître un déséquilibre dans les opérations d'ordre concernant les amortissements suite à une erreur matérielle. Afin de corriger cette erreur de frappe, il a été nécessaire d'effectuer des virements de crédits de 18 €.

DM n°12 : les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il a été nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants : 10 000 € des dépenses imprévues vers les charges de personnel.

DM n°13 : les agents du Service Technique ont effectué des travaux en régie dans le cadre de l'aménagement de la salle traiteur à la Halle. L'ensemble des dépenses de fonctionnement en personnel et en fournitures peut être repris dans le budget, en section d'investissement. Un transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement a été effectué, le montant s'élevant à 9 507.30 €.

Avis de la Commune de CALMONT sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le Préfet vient de notifier aux communes et EPCI de la Haute-Garonne le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ces schémas doivent tenir compte du relèvement du seuil minimal de la population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants.

Voici le projet : fusion des trois Communautés de Communes :

- Cœur Lauragais : 27 communes
- Cap Lauragais : 21 communes
- CoLaurSud : 10 communes

Soit un total de 58 communes et une population totale de 36 881 habitants.

La motivation du projet de cette fusion :

- Les trois collectivités appartiennent au même PETR
- Le bassin de vie commun entre Cap Lauragais et CoLaurSud est Villefranche de Lauragais.
- Cœur Lauragais et CoLaurSud exercent des compétences similaires (tourisme, politique de l'habitat, domaine social, équipements culturels et sportifs...), Cap Lauragais en détenant un nombre plus limité.
- Le régime fiscal sera celui de la fiscalité professionnelle unique du fait du rapprochement de 2 EPCI à FPU (Cœur Lauragais et CoLaurSud) avec un autre EPCI à FA (Cap Lauragais).

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet.

Création d'un poste d'Adjoint Technique 1ère classe

Un agent des services techniques de la commune peut bénéficier, depuis le 1er novembre 2015 et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, d'un avancement au grade d'Adjoint Technique 1ère classe. Ce poste a donc été créé.

Souscription d'un avenant au contrat d'assurance flotte

La commune a acheté un tracteur de marque KUBOTA. Il a été donc nécessaire de régulariser le contrat d'assurance flotte souscrit suivant délibération du 29 septembre 2007, auprès de la société AREAS ASSURANCES, 13 Place du Camp, 09101 PAMIERS, et de signer l'avenant d'adjonction correspondant.

Souscription d'un avenant au contrat multirisque incendie

Pour protéger la salle de motricité contre divers risques, il a été nécessaire de régulariser le contrat d'assurance multirisque incendie souscrit suivant délibération du 30 septembre 1995, auprès de AREAS ASSURANCES, 13 Place du Camp, 09101 PAMIERS, et de signer l'avenant correspondant.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et lui a transféré les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid,
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Adhésion à l'application de Titres Payables sur Internet (TIPI)

Le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention pour permettre de bénéficier d'un outil de paiement en ligne mis en place par le Ministère des Finances pour le recouvrement des factures des régies de recettes. Ce dispositif permet aux usagers de régler leurs factures directement en ligne 24h/24 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement ni d'envoi postal.

Séance du 27 janvier 2016

Rénovation du site Internet de la commune

Le Conseil Municipal a eu, en présentation, la première trame étudiée dans le cadre de la rénovation du site Internet de la commune. La Commission « Communication » se réunira pour poursuivre les réflexions dans le cadre de ce projet.

Le Relais : rapport annuel 2015

Depuis le 1er janvier 2015, 7,21 tonnes de TLC (Textile, Linge de maison, Chaussures) ont été collectées sur Calmont, soit 3,39 kg/habitant. Cette collecte, solution adaptée et gratuite pour la commune, permet la création d'emplois durables et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

INSEE : Population légale au 01/01/2016

Le nombre d'habitants de la commune de CALMONT, comptabilisé par l'INSEE, est de 2339 au 1er janvier 2016.

Déploiement d'un réseau de bornes de recharge de véhicules électriques

Le SDEHG souhaite déployer un réseau de bornes de recharge des véhicules électriques hors Toulouse Métropole. Ce syndicat demande à Monsieur le Maire de se positionner sur l'intérêt de notre commune pour l'installation d'une borne de recharge sur son territoire, ainsi que des propositions de lieux pour la positionner.

Le Maire a demandé l'avis au Conseil Municipal : il s'est prononcé favorable à une installation sur la commune. Le lieu reste à déterminer.

Compte rendu de la réunion du CCAS du 11 janvier 2016

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents points abordés par le Centre Communal d'Action Sociale :

- Envoi des diplômes de remerciements pour le Téléthon aux commerçants, aux écoles et ALAE et aux associations qui se sont investies.
- Désignation d'un référent Solidarité au sein de la CoLaurSud : titulaire AM PASSOT / suppléante : F. ROUANNE
- Etude de 4 cas d'administrés dans le besoin
- Dépenses des colis de Noël, qui s'élèvent au total à 5 044.06 €.

Projets de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire a expliqué les évolutions, propositions, idées, oppositions qui ont émergé au cours de la dernière Commission Départementale de Coopération Intercommunale, concernant le projet défini par le Préfet.

Contrats de territoire

Monsieur le Maire a fait part aux membres du Conseil des projets réalisables entre 2016 et 2020, proposés dans le cadre de contrats établis entre la commune, la communauté de communes CoLaurSud et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Travaux sur feux tricolores

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du devis établi par le SDEHG pour remplacer l'afficheur vert sur la figurine piéton au niveau du feu tricolore.

Contentieux du PLU

Dans le cadre du recours contre le PLU, déposé en appel par un administré, le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à un avocat pour porter notre dossier devant la Cour d'Appel.

Acquisition d'un photocopieur pour le service administratif de la mairie

Vu le mauvais fonctionnement du photocopieur du service administratif de la mairie et les pannes de plus en plus fréquentes, il a été décidé de le remplacer. Après une consultation auprès de plusieurs fournisseurs, la proposition économiquement la plus avantageuse retenue est celle présentée par la société VELA, 189-191 avenue de Muret 31300 TOULOUSE pour la fourniture d'un photocopieur CANON, au prix HT de 6 300 € et TTC de 7 560 €.

Reconstitution de carrière d'un agent

Suite à une erreur de la collectivité, une reconstitution de carrière est à opérer pour un agent Adjoint Administratif. Monsieur le Maire a souligné les règles spécifiques auxquelles obéit la gestion des créances de l'administration et de ses agents, et notamment l'application de la prescription quadriennale selon l'article 1er de la Loi n°68-1250 du 31/12/1968.

Compte tenu des circonstances particulières (omission de la part du service des ressources

humaines d'informer l'agent de ses droits à reprise d'antériorité), l'agent créancier peut être relevé de la prescription quadriennale par décision du Conseil Municipal.

Ce dernier a ainsi décidé de relever l'agent créancier demandeur de la prescription quadriennale.

Séance du 25 février 2016

COMMUNE : Approbation du Compte Administratif 2015 (cf. annexe 1)

Le compte administratif de l'année 2015 retraçant toutes les écritures comptables fait apparaître :

- un déficit en investissement de : 230 205.04 €
- un excédent de fonctionnement de : 508 822.01 €

Après approbation à l'unanimité par le Conseil municipal et considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de 508 822.01 €, l'affectation du résultat a été ainsi établie :

- * A la couverture du déficit en section d'investissement : 184 007.04 €
- * En affectation complémentaire en section d'investissement : 124 000 €

- * En affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement : 200 814.97 €

Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2ème classe, à temps complet

Considérant la réussite au concours de Rédacteur Principal de 2ème classe d'un agent de la collectivité, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet et de créer celui de Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet au service administratif, à compter du 1er mars 2016.

Séance du 8 avril 2016

Nom de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Carole DELGA, présidente de notre région, propose une consultation des communes dans le choix du nom de la nouvelle région. L'assemblée plénière du 24 juin 2016 adoptera une délibération formulant l'avis du Conseil Régional sur le nom de la région pour transmission au gouvernement. Le nom définitif sera ensuite fixé par décret en Conseil d'Etat, pris avant le 1er octobre 2016.

Factures « assainissement »

Les abonnés au service d'assainissement de la commune vont recevoir une facture concernant la relève 2014 ainsi que l'abonnement au service pour l'année 2014 (la dernière relève facturée étant celle de 2013). La relève de 2015 est programmée sur juillet 2016.

CCAS (cf. annexe 3)

Approbation du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 274.97 €.

Approbation du Budget Primitif 2016

Suite à la réunion du CCAS du 23 mars dernier, Mme PASSOT Anne-Marie a présenté aux membres du

Conseil le budget primitif 2016 qui a été voté, comme suit :

Recettes et Dépenses en :

- Section de fonctionnement : 10 274.97 €
- Section d'investissement : 2 500.00 €

Attribution d'une subvention à l'Association Sportive du lycée Pyrène de Pamiers

Monsieur le Maire a proposé d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Sportive du lycée Pyrène de Pamiers pour participer aux Jeux Internationaux de la Jeunesse, à Singapour, auxquels un des membres sélectionnés est une calmontaise.

Vote du budget primitif 2016 (cf. annexes 2a et 2b)

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif 2016 de la Commune qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement 1 770 747.97 €
- Section d'investissement 1 545 295.42 €

Approbation des taux des taxes directes locales

Le produit attendu des impôts directs locaux pour 2016 s'élève à : 739 874 €.

Compte tenu des bases prévisionnelles des dits impôts communiqués par les services fiscaux, les taux d'impositions restent inchangés :

Taxe d'habitation	13.53 %
Taxe foncière « Bâti »	17.92 %
Taxe foncière « non bâti »	75.49 %

Attribution de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il est prévu d'inscrire, à l'article 6574, la somme de 30 520 €, en vue d'allouer des subventions à certaines associations, dont la répartition a été ainsi établie :

- ACCA CALMONT (société de chasse)	500.00 €
- AMAC	500.00 €
- Amicale Bouliste Calmontaise	500.00 €
- APPMA CALMONT (société de pêche)	500.00 €
- Arts Plastiques Calmontais	300.00 €
- Calmont Sports et Mécanique	500.00 €
- Club Colombophile	300.00 €
- Club du 3ème Age	500.00 €
- Club Plénitude	1 000.00 €
- Comité d'Entente Anciens Combattants	620.00 €
- Comité des Fêtes	13 000.00 €
- Coopérative Ecole Publique	2 000.00 €
- Echos du Grand l'Hers (chorale)	500.00 €
- Ecole de Rugby	1 500.00 €
- Hers de musique	300.00 €
- Hers Lauragais (Rugby)	4 000.00 €
- Judo Club 31	300.00 €
- La Béquille	300.00 €
- Rugby Loisirs	300.00 €
- Sentiers Nature Calmontais	500.00 €
- Tennis Club	500.00 €
- Tous en selle	300.00 €
- Ecole de Foot	1 500.00 €
- Foot Loisirs	300.00 €

Convention relative à la fourniture de GPL

Suite à une négociation faite avec la société FINAGAZ, les conditions particulières dans la fourniture de GPL ont été modifiées. Un nouveau contrat incluant ces négociations a été signé.

Affermissement de la tranche ferme du marché de construction d'une salle polyvalente et d'une structure d'ALAE

Vu le Code des Marchés Publics, notamment en application des articles 1 et 28, le Conseil Municipal a décidé d'affermir la tranche ferme du marché de construction d'une salle polyvalente et d'une structure d'ALAE et de lancer la tranche conditionnelle du marché portant sur la construction d'une structure ALAE.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De maintenir l'indemnité de Monsieur le Maire suite à sa demande,
- De revaloriser l'indemnité des Adjoints au Maire,
- De fixer à compter du 1er mai 2016, le pourcentage des indemnités brutes mensuelles du Maire et des Adjoints, ainsi qu'il suit :

- ↗ Indemnité de fonction du Maire : 26% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (conformément à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- ↗ Indemnité de fonction des cinq (5) Maires Adjoints : 9,98% de l'indice brut 1015 (conformément à l'article L2123-23-24 du Code Général des Collectivités Territoriales), soit 38.38 % de l'indemnité du Maire.

Transfert de terrains suite à la délimitation du domaine autoroutier A66

Suite à la délimitation du domaine autoroutier (A66), la direction ministérielle chargée des transports a pris la décision d'entériner cette délimitation afin de procéder au transfert de terrains de l'Etat à la commune pour la parcelle 46 et de la société ASF à la commune pour la parcelle ZP 31.

Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

La collectivité a donc déterminé les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire sera appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, contractuel, à temps non complet

En raison du surcroît de travail au niveau du service d'entretien de l'école de la commune, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h, à partir du 2 mai 2016, pour une durée de trois mois.